

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Jean-Luc DUPAIGNE jusqu'à 19h15)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU

Chatillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

Autres excusés :

Trésorerie de Crest : Mme Véronique MAZEYRAT-PASQUIER, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Crest

Président.es invité.es permanent.es : **CD26 :** Mme Marie-Pierre MOUTON, **CCCPS :** M. Denis BENOIT,

CCD : M. Alain MATHERON ; **CLE :** M. Pierre LESPETS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 26 janvier 2022

PERSONNEL ET MOYENS

- Porté à connaissance sur les recrutements réalisés

BUDGET

- Approbation du compte de gestion 2021 du Receveur (*projet de délibération n°1*)
- Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats 2020 (*projet de délibération n°2*)
- Approbation du budget primitif 2022 (*projet de délibération n°3*)
- Vote des AP/CP 2022 (*projet de délibération n°4*)
- Participations statutaires (*projet de délibération n°5*)

GEMAPI

- Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges (*projet de délibération n°6*)
- Conventonnement avec l'entreprise d'insertion Tremplin (*projet de délibération n°7*)
- Traitement des atterrissements (*projet de délibération n°8*)
- Eradication de la Renouée du Japon (*projet de délibération n°9*)
- Etude multithématique sur la Plaine du Lac et renouvellement du plan de gestion des graviers (*projet de délibération n°10*)
- Etude pour réaliser un Plan de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant (PGZH) et conventonnement avec le CEN (*projet de délibération n°11*)
- Extension du périmètre de l'ENS zone humide « Les Nays » à Saint-Roman (*projet de délibération n°12*)

SAGE et OBSERVATOIRE

- Mise en place d'un appareillage de suivi des débits sur la Grenette (*projet de délibération n°13*)

PORTEE GENERALE

- Réalisation et mise en œuvre d'un plan de communication (*projet de délibération n°14*)

QUESTIONS DIVERSES

Gérard CROZIER, Président du SMRD, ouvre cette séance du Comité syndical du SMRD et constate que le quorum est atteint.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JANVIER 2022

Sans remarque sur le projet de compte rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II. PORTE A CONNAISSANCE SUR LES RECRUTEMENTS REALISES

En introduction, le Président informe des différents recrutements qui ont eu lieu dernièrement :

- Caroline JEANJEAN sur le poste de responsable administrative et financière, y compris les ressources humaines, à compter du 15/05
- Charène PAYAN sur le poste de suivi quantitatif de changement climatique, arrivée le 01/03
- Swann DARNAUDGUILHEM sur le poste d'animateur PAPI à compter du 01/06

Le Président et le Bureau remercient Céline BELBEOC'H pour son travail de structuration du Syndicat depuis 4 ans.

III. BUDGET

Un travail prospectif sur les 10 prochaines années a pu être mené pour prévoir les opérations sur la durée. Protection contre les inondations, gestion de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique. Une grande ambition qui a été validée par les moyens donnés au Syndicat.

2022 est la première année de traduction de notre PPI (Programme pluriannuel d'investissement) : Freydières à Grâne, autorisation des systèmes d'endiguement prioritaires, projet d'évacuation des décharges de Pontaix et de Vercheny, étude SAGEDROME2050.

Cyril VALLON présente le **compte de gestion 2021** qui est conforme avec la situation comptable de la Trésorerie. Pas de remarque particulière

Après lecture du projet de délibération 1, l'assemblée déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé est certifié conforme et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Cyril VALLON poursuit la présentation du **compte administratif 2021**.

Sur les réalisations d'investissement, le taux de réalisation est faible car le SMRD est soumis à diverses autorisations administratives qui décalent le lancement des opérations.

Anne-Line GUIRONNET (maire de Romeyer) demande le montant des travaux sur le Rays qui lui sera communiqués ultérieurement.

Daniel GILLES indique que Mme la Sous-Préfète surveille l'avancée du dossier Freydières auprès du Bureau des Enquêtes Publiques.

Christophe LEMERCIER questionne le taux de réalisation également bas en fonctionnement. Est-il comparable à celui de l'année dernière et des années passées ?

Chrystel FERMOND répond que le budget de fonctionnement comprend des études qui se déroulent souvent sur 2 ou 3 ans et qui sont inscrites en totalité. Il était également budgétisée une campagne d'extraction de graviers à l'amont qui n'a pas eu lieu cette année. Les imprévus n'ont pas été utilisés.

Il est demandé à ce que ce taux soit calculé sur plusieurs années.

Gérard CROZIER ayant quitté momentanément la séance, René ESTEOULLE, le doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du Compte administratif 2021.

Après lecture du projet de délibération 2, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2021 et en affecte les résultats.

Jean-Luc DUPAIGNE rejoint la séance.

Gérard CROZIER regagne la séance et présente le **budget primitif (BP) 2022**. En fonctionnement, il augmente de 82% par rapport au BP de 2021 compte tenu du montant des nouvelles participations statutaires et des actions nécessaires à la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. Des crédits sont également prévus pour le plan de communication pour expliquer ces dépenses, notamment au niveau des travaux de protection des digues.

Au niveau du personnel, le budget intègre les recrutements, 2 titularisations et une CDIation.

Gérard CROZIER précise que le SMRD a toujours eu une attention particulière du Département. Une rencontre avec sa Présidente a permis de partager l'ambition du SMRD et les nouvelles participations statutaires. Pascal BAUDIN précise que les participations statutaires des cartes 1 et 2 sont « financées » par la taxe GEMAPI levée par les EPCI tandis que les participations de la carte 3 sont des dépenses impactant directement les budgets généraux des intercommunalités. Les **participations statutaires** sont détaillées par collectivité membre.

Le prévisionnel en investissement est conséquent également et supérieur à 4M€ puisque l'on retrouve les Freydières en plus des travaux prévus en 2022 ainsi que des études qui permettront les travaux sur les digues.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (**APCP**) concerneront toujours le Lac des Freydières et les locaux.

Anne-Line GUIRONNET ne trouve pas les crédits prévus pour la reprise du passage à gué de sa commune et demande des précisions sur le projet à Luc-en-Diois.

Sur la première question, Pascal BAUDIN répond qu'il faut attendre la visite sur site pour estimer le coût nécessaire. Ils seront inscrits à l'occasion d'une décision modificative (DM) ultérieure.

Julien NIVOU explique comment et pourquoi on peut rehausser le matelas alluvial de matériaux à Luc-en-Diois.

Christophe LEMERCIER demande des détails sur le plan de communication prévu.

Martine CHARMET répond qu'une délibération est prévue à ce sujet en fin de séance. Il s'agit de réaliser le diagnostic de notre communication actuelle pour définir les actions à engager. Des idées sur le comment et le quand : le bureau d'études va le définir pour nous accompagner. Chrystel FERMOND ajoute que, même si elle utilise de nombreux supports (site internet, Facebook, livrets, plaquettes, événements, film...), la communication est aujourd'hui opportuniste et sans réflexion d'ensemble et ne distingue pas la CLE du SMRD.

Christophe LEMERCIER demande quand va démarrer l'étude du plan de communication. Chrystel FERMOND répond que l'étude sera lancée prochainement et qu'en attendant nos outils de communication sont mobilisables.

Les Présidents des EPCI ont demandé que la communication soit précise et importante. Gérard CROZIER souligne que les intercommunalités pourront aussi communiquer dans le même sens que nous.

Philippe CHAVE souhaite connaître l'augmentation de la taxe GEMAPI des contribuables. Gérard CROZIER répond que communiquer avec la moyenne serait une erreur car chaque taxe sera calculée sur les bases qui sont différentes par contribuable et selon leur localisation. Exercice difficile de faire des simulations pour pouvoir communiquer quand on voit la complexité des calculs.

Pascal BAUDIN pense qu'il faut plutôt communiquer sur les modalités de calcul.

Alain BONNARD propose de mettre des panneaux sur la voirie et de contacter la presse.

Jean Luc DUPAIGNE confirme qu'il est difficile d'anticiper le résultat sur chaque contribuable mais chaque intercommunalité est capable d'identifier l'augmentation de sa taxe. Sachant que certaines intercommunalités contribuent à plusieurs syndicats de rivières.

Frédéric TRON précise que les frais de gestion restent élevés alors que les services fiscaux sur les territoires diminuent.

Pascal BAUDIN indique qu'il faudra expliquer le taux d'augmentation qui pourraient être de 250%. Normal quand les 1ères taxes GEMAPI ne concernaient que sur les études sans financer les travaux. Il faut expliquer également que si le SMRD ne levait pas la Taxe GEMAPI, ce serait à chaque intercommunalité de le faire sans jouer la carte de la solidarité comme le permet le SMRD.

Anne-Line GUIRONNET propose que le SMRD rédige une note d'information sur les modalités de calcul de la taxe GEMAPI pour les maires et les habitants.

Gérard CROZIER ajoute que le SMRD a su maintenir la solidarité et qu'il y a des travaux à faire sur chacune des 3 intercommunalités.

Après lecture des projets de délibérations respectivement 3, 4 et 5, l'assemblée approuve, à l'unanimité :

- le budget primitif 2022
- les APCP

- les participations statutaires

IV. DELIBERATIONS COURANTES CONCERNANT LA COMPETENCE GEMAPI

Frédéric TRON présente les **travaux à réaliser dans le lit et sur les berges pour entretenir les cours d'eau et lutter contre certaines plantes invasives.**

Après lecture des projets de délibérations 6 et 7, l'assemblée approuve, à l'unanimité :

- Le lancement de l'année 4 du Plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges
- Le conventionnement avec l'entreprise d'insertion Tremplin

Concernant le programme de traitement des atterrissements, Alain BONNARD indique le problème d'accumulation de matériaux au niveau du pont de Solaure-en-Diois et ses conséquences sur les terres agricoles érodées. Julien NIVOU répond que cette zone a été expertisée de nombreuses fois et qu'il n'y a pas eu d'enjeu fort identifié avec les services de l'Etat. Il est précisé que la tranchée de redynamisation de Saillans fonctionne toujours et a eu des effets bénéfiques pour le lit de la rivière. Gérard CROZIER confirme qu'il n'est pas possible d'intervenir où il le faudrait.

Après lecture du projet de délibération 8, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le programme de traitement des atterrissements pour 2022.

Concernant l'éradication de la renouée du Japon, Christophe LEMERCIER demande si le SMRD a une méthode qui fonctionne et ce que signifie de « l'adapter aux besoins en fonction du contexte ». Olivier BIELAKOFF répond que l'on sait l'éradiquer sur un terrain plat avec un concassage des rhizomes mais cette méthode doit être adaptée selon les morphologies locales et en bord de cours d'eau. Il ajoute qu'un travail de communication auprès des aménageurs et des riverains permettrait d'éviter sa propagation car celle-ci est toujours initiée par des rejets de déchets verts ou de terrassement.

Après lecture du projet de délibération 9, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la campagne d'éradication de la renouée pour 2022.

Pascal BAUDIN présente ensuite les 3 projets suivants, à savoir le lancement d'une **étude multicritère sur la plaine du Lac** qui permettra de produire un nouveau plan de gestion des graviers du haut-diois, le lancement d'une étude pour réaliser un **plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)** à l'échelle du bassin versant, et **l'extension du périmètre de l'ENS local des Nays** à Saint-Roman.

Gérard PERDRIX demande si cette étude sur la Plaine du Lac, dite transversale, intègre la problématique des zones humides et leur re-délimitation. Julien NIVOU répond que c'est un diagnostic qui sera fait pour savoir de quoi on parle avec des sondages terrain. Les résultats seront utilisés pour le PGSZH.

Après lecture du projet de délibération 10, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le lancement d'une étude prospective pour la mise en place d'un plan de gestion de la Haute-Drôme intégrant un volet zones humides.

Gérard PERDRIX explique que les inventaires connus CREN 2011, CCD, FRAPNA, ONEMA, Ramières, sur la base de l'inventaire FRAPNA 2006 se sont avérés fantaisistes et malgré tout approuvés par un arrêté préfectoral (celui du SAGE). La mention « à titre indicatif » a été acceptée comme argent comptant. Il souhaite que cet inventaire soit refait car la loi a changé et les textes sont plus précis.

Pascal BAUDIN confirme que les inventaires existants seront revus au regard de la réalité de terrain.

Le Président confirme que l'étude devra permettre de définir, dans un cadre concerté, les re-délimitations nécessaires et les actions de préservation et de reconquête des zones humides de manière partagée avec les acteurs locaux. Elle intégrera également les résultats de l'étude prospective du SMRD sur le Plan de Gestion de la Haute-Drôme 2022 sur le volet zones humides.

Après lecture du projet de délibération 11, l'assemblée approuve, à l'unanimité, le lancement d'une étude pour réaliser un Plan de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant de la Drôme.

Concernant l'extension du périmètre de l'ENS zone humide des Nays à Saint-Roman, il est précisé que la demande au Département nécessitera la délibération de la Commune, propriétaire de la zone humide.

Après lecture du projet de délibération 12, l'assemblée approuve, à l'unanimité, l'extension du périmètre de l'ENS zone humide des Nays à Saint-Roman.

V. DELIBERATION COURANTE CONCERNANT LA COMPETENCE SAGE ET OBSERVATOIRE

Martine CHARMET présente le projet **d'appareiller la Grenette de façon à en mesurer le débit** en continu aussi bien en période d'étiage qu'en hautes eaux.

Robert ARNAUD trouve ce projet cher pour la pose d'une échelle limnométrique. Il lui est répondu que le projet intègre des travaux sur le seuil ainsi qu'un appareillage automatisé qui évite d'avoir un agent devant relever les niveaux.

Daniel GILLES explique que la Grenette part de Soyons au col de Lunel avec un grand bassin versant. Une crue de la Grenette passe en 2h.

Frédéric TRON espère que nos données pourront alimenter le système de Vigicrue.

Après lecture du projet de délibération 13, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un appareillage de suivi des débits de la Grenette.

VI. DELIBERATION COURANTE DE PORTEE GENERALE

Martine CHARMET présente le projet de réalisation et mise en œuvre d'un **Plan de communication pour 2022**. Ce point a déjà été abordé lors du débat sur le budget.

Après lecture du projet de délibération 14, l'assemblée approuve, à l'unanimité, réalisation et mise en œuvre d'un Plan de communication pour 2022.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Pascal BAUDIN rappelle que le bilan d'activités 2021 du SMRD et de la CLE est à disposition en sortant de la salle et sera prochainement disponible sur le site internet du SMRD.

La séance est levée à 20h20.

Le Président du SMRD,

Gérard CROZIER


Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

